



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 11/2024

Vevey, le 4 novembre 2024

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 14 novembre 2024**

Réponse à l'interpellation de M. Patrick Bertschy « Et alors elles rapportent combien ces bagnoles !!! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée par de M. Patrick Bertschy (PLR) lors de la séance du Conseil communal du 5 septembre 2024.

Contexte

Cette interpellation questionne les recettes et dépenses liées au stationnement. Elle fait suite à des questions posées lors de l'étude du budget 2024 qui n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes selon l'interpellateur.

Avant de répondre précisément aux questions posées, une analyse de l'évolution des recettes et des dépenses liées au stationnement est proposée.

Recettes liées au stationnement

Le tableau donné en annexe donne le détail des recettes liés aux parkings et places de stationnement publics en surface ainsi qu'au parking Vieille-Ville. Les points suivants en ressortent

En 2019, les revenus du stationnement ont considérablement baissé en raison de la Fête des Vignerons, qui a rendu de nombreuses places de parking en surface inaccessibles et a compliqué l'accès au centre-ville en voiture pendant plusieurs mois.

En revanche, les recettes du parking Vieille-Ville ont augmenté. A noter que 2019 est également marqué par l'augmentation de la cadence du train Vevey-Blonay avec un passage au quart d'heure sur cette ligne aux heures de pointe.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie de COVID-19, ce qui a réduit les déplacements en voiture en raison du confinement, de la généralisation du télétravail et de la

fermeture de certains magasins et services. Par conséquent, les recettes de stationnement ont également diminué.

Depuis 2022, les recettes du stationnement sont en augmentation, mais en comparant les recettes 2023 aux recettes de 2018, nous constatons que:

- les recettes 2023 du parking Vieille-Ville ont retrouvé le niveau de 2018 ;
- les recettes 2023 liées aux places en surface sont inférieures à celle de 2018. Cela malgré la tarification des quartiers de Plan-Dessous et de la Prairie ainsi que l'introduction du paiement le dimanche pour le sud des voies CFF en été 2022.

Les différences entre 2018 et 2023 peuvent s'expliquer par :

- le report modal, notamment en faveur des transports publics et du vélo, mais également des deux-roues motorisés ;
- les mesures sur le stationnement en surface et la communication effectuée ces dernières années afin d'inciter les automobilistes à stationner dans les parkings souterrains et ainsi libérer l'espace public.

Les recettes liées aux macarons sont en augmentation, cela malgré la baisse du nombre de véhicules immatriculés à Vevey (7'366 véhicules immatriculés en 2023 contre 7'745 en 2017). Les explications possibles sont :

- pendant la période COVID, certains travailleurs sont restés à la maison alors qu'auparavant, ils utilisaient leur voiture pour se rendre au travail en semaine et se garaient sur le domaine public le soir, la nuit et les week-ends sans macaron. La pandémie les a contraints à acheter un macaron ;
- les nouvelles restrictions sur le stationnement, notamment dans le quartier de Plan-Dessous et de la Prairie, ont certainement incité des habitant-e-s à souscrire à un macaron.

Dépenses liées au stationnement

Les charges liées à ces places de stationnement sont également données dans le tableau en annexe. Les dépenses identifiées sont stables sur les sept dernières années, avec une tendance à la hausse. A noter que dès 2024, s'est ajouté le loyer du parking Cour-aux-marchandises loué au CFF et pour lequel un mois a été payé en décembre 2023.

Il faut toutefois noter qu'il n'a pas été possible d'identifier toutes les charges liées au stationnement, comme cela est expliqué dans la réponse à la question 5 de l'interpellation.

Une charge importante qui n'a pas été prise en considération est l'immobilisation foncière liée à l'espace occupé par le stationnement en surface. Le nombre total de places de stationnement public pour les voitures à Vevey est d'environ 4'300 places en octobre 2023 (1'313 places en souterrain et 2'980 places en surface). Par ailleurs, il existe 52 places pour les PMR. Le tableau ci-après recense l'espace occupé par le stationnement des voitures. Cela représente environ 5 terrains de foot. Il est toutefois difficile de chiffrer le coût de l'occupation du domaine public.

Type de place	Nombre	Espace occupé (hors allée de circulation) (m ²)
Standard	2'980	35'760
PMR	52	832
Total	3'032	36'592

Comparaison avec les revenus d'une place de stationnement privée

Il semble intéressant de comparer les revenus d'une place de stationnement en surface sur le domaine public avec le loyer d'une place en surface privée. Les revenus 2023 pour les places de stationnement sont donnés dans le tableau ci-après. Les amendes n'ont pas été prises en considération.

Recettes 2023 CHF		Nombre de places payantes en surface	Revenus liés à la tarification horaire des places payantes en surface [CHF/an/place]	Nombre de place total en surface (gratuite + payante)	Revenu moyen des places en surface [CHF/an/place]
Tarifification horaire	2'710'079.-	1'656	1'636.-		
Macarons	669'845.-				
Cartes à gratter	109'212.-				
Total	3'489'136.-			2'980	1'170.-

Le revenu moyen d'une place de stationnement public en surface est de 1'170.- CHF/an, soit 98.- CHF/mois. Cela se situe dans la fourchette basse des loyers des places privées en surface. Par comparaison, la ville loue les places en surface situées sur le domaine privé communal 130.- CHF/mois.

A noter que, comme pour une place privée, le revenu d'une place de stationnement dépend de sa localisation. Le revenu lié à la tarification horaire des places payantes montre que celles-ci sont évidemment plus rentables que les places gratuites. Cependant, les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer les revenus par secteur. Les cartes à gratter et les macarons étant utilisés à la fois sur les places gratuites et sur les places payantes.

Les revenus d'une place de stationnement publique en surface sont donc similaires à ceux d'une place privée. Toutefois, la mutualisation de l'usage des places publiques permet de réduire le coût pour les automobilistes qui payent uniquement l'utilisation effective de leur place de stationnement.

Réponses aux questions de M. Bertschy

L'interpellateur pose les 5 questions ci-après en précisant qu'il souhaiterait avoir un tableau sur les dix dernières années. ASR ayant changé de système informatique en 2017, il a été possible de sortir uniquement les informations pour les années 2017 à 2023. Les réponses aux questions se trouvent dans le tableau en annexe et sont précisées ci-après :

1. Quelles sont les recettes du parking « Vieille Ville » avec le montant des abonnements ?

Les recettes des tarifs horaires du parking Vieille-Ville sont données dans la ligne 1.1 du tableau en annexe. Les recettes des abonnements du parking Vieille-Ville sont données dans la ligne 1.2 du tableau en annexe.

2. Quelles sont les recettes des places de parcs et des parkings avec horodateurs en extérieur et par quartier ?

Les recettes des places de parcs et parkings avec horodateurs en extérieur sont données dans la ligne 1.3 du tableau en annexe. Celles-ci comprennent les recettes des horodateurs et les recettes des paiements via l'application PayByPhone.

ASR ne dispose pas des précisions par quartier telles que demandées par l'interpellateur. Les recettes données sont le total pour toutes les places publiques payantes en surface sur le territoire communal. Les recettes du parking Cour-aux-Marchandises sont prises en considération à partir de décembre 2023. Le parking de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage a également été pris en considération.

3. Quelles sont les recettes des macarons en extérieur et par zones ?

Les recettes des zones macarons sont données dans la ligne 1.5 du tableau en annexe.

ASR ne dispose pas des précisions par quartier telles que demandées dans l'interpellation. De plus, les zones macarons ont été modifiées en 2022 ce qui empêche une comparaison dans le temps.

Afin d'avoir un ordre de grandeur, le tableau ci-dessous donne le nombre de macarons distribués par zone lors d'un pointage effectué le 25.07.2023.

	Zone A Plan- Dessus	Zone B Plan- Dessous	Zone C Stand	Zone D St-Martin	Zone E Charmontey	Pendulaires
Nombre de macarons distribués le 25.07.2023.	277	333	59	340	118	120
Pourcentage du total de macarons distribués	22,2%	26,7%	4,7%	27,3%	9,5%	9,6%

Les recettes liées aux cartes à gratter ont également été données dans la ligne 1.4 du tableau annexé. Les cartes à gratter permettent de stationner à la journée ou à la demi-journée à tarif préférentiel. Elles sont vendues pour les hôtes des habitant·e·s, les entreprises effectuant des travaux chez des particuliers ainsi que pour la clientèle des hôtels. A noter que ces cartes sont valables tant dans les zones payantes que les zones gratuites.

4. Quelles sont les recettes des amendes sur les différents parkings et places de parcs ?

Les recettes des amendes sur les différents parkings et places de parc en extérieur sont données dans la ligne 1.6 du tableau en annexe.

5. Quelles sont les charges détaillées de ces parkings et de ces places de parc ?

Pour les parkings et places de parc extérieur, il est difficile de déterminer toutes les charges liées au stationnement. Les lignes 2.1 à 2.9 du tableau annexé donnent une grande partie des dépenses annuelles liées au stationnement.

Les dépenses annuelles qui ne sont pas prises en considération sont :

- les charges EPT du service de l'urbanisme et de la mobilité concernant le stationnement qui sont variables selon les années ;
- les frais d'honoraires pour les études liées au stationnement qui sont variables selon les années (p.ex. le Plan directeur du stationnement a coûté environ 100'000.- CHF entre 2017 et 2022, étude sociologique du stationnement environ 60'000.- CHF entre 2021 et 2022, etc.) ;
- les frais concernant les informations aux usager·ère·s et les statistiques (brochures stationnement et panneaux affichages occupation stationnement) ;
- les frais liés à l'ASR (loyer, informatique, amortissement des véhicules, etc.) qui sont répartis entre plusieurs communes ;
- les frais de marquage et d'entretien de la signalisation du stationnement.

L'amortissement des coûts de construction des places de stationnement n'est pas pris en considération car ceux-ci sont généralement intégrés à des projets de réaménagement de l'espace public. Le coût de réalisation d'une place de stationnement en surface est d'environ 3'000.- CHF avec un revêtement standard. Le coût de construction d'une place en souterrain est d'environ 50'000.- CHF.

Il n'est également pas tenu compte du coût d'immobilisation foncière des espaces dédiés au stationnement.

Conclusion

Les réponses aux questions de l'interpellation montrent que les recettes provenant de la tarification horaire des places de stationnement en surface ont diminué pendant la Fête des Vignerons, puis durant le COVID avant de remonter en 2023. Toutefois, celles-ci restent inférieures aux recettes de 2018. Cela est probablement dû au changement de mode de transport observé ainsi qu'à un transfert vers les parkings souterrains. Les recettes des macarons sont en hausse, probablement en raison du COVID qui a incité les habitant·e·s à en obtenir un lorsqu'ils ont commencé le télétravail, ainsi qu'aux nouvelles restrictions mises en place en 2022 au sud des voies CFF.

Les revenus du parking Vieille-Ville ont été impactés positivement par la Fête des Vignerons puis négativement par le COVID. Elles sont, depuis, revenues à un niveau comparable à 2018.

Toutes les charges liées au stationnement n'ont pas pu être chiffrées mais celles identifiées restent stables. Il faut toutefois s'attendre à une augmentation des charges ces prochaines années, notamment avec le loyer du parking Cour-aux-Marchandises et les charges liées aux parkings publics souterrains prévus dans le quartier de Plan-Dessus.

L'analyse des revenus liés au stationnement en surface par place de stationnement montre qu'une place en surface rapporte en moyenne 98.- CHF par mois.

Par conséquent, les revenus d'une place de stationnement public en surface sont, en moyenne, comparables à ceux d'une place privée, mais varient considérablement selon les secteurs. La mutualisation de l'usage des places publiques permet de réduire le coût pour les automobilistes qui payent uniquement l'utilisation effective de leur place de stationnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 4 novembre 2024

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

pp V Luccarini
Yvan Luccarini



Gregoire Halter
Gregoire Halter

Municipal·e délégué·e : M. Antoine Dormond

Annexes :

- Interpellation de P. Bertschy «Et alors elles rapportent combien ces bagnoles !!!»
- Tableau des recettes et dépenses liées au stationnement

Et alors elles rapportent combien ces bagnoles !!!

Lors de l'étude du budget 2024, nous avons demandé des comptes détaillés des recettes des différents endroits payants pour les voitures.

Les réponses n'étant pas satisfaisantes, je reviens devant vous afin que nous soyons toutes et tous informés sur cette comptabilité. Afin de pouvoir être au clair et de pouvoir comparer correctement, il serait utile d'avoir un tableau sur les dix dernières années

Je pose donc les questions suivantes :

1. Quelles sont les recettes du parking « Vielle Ville » avec le montant des abonnements ?
2. Quelles sont les recettes des places de parcs et des parkings avec horodateurs en extérieur et par quartier ?
3. Quelles sont les recettes des macarons en extérieur et par zones ?
4. Quelles sont les recettes des amendes sur les différents parkings et places de parcs ?
5. Quelles sont les charges détaillées de ces parkings et de ces places de parcs ?

Je remercie la Municipalité pour une réponse écrite.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy

Annexe réponse interpellation de M. Patrick Bertschy « Et alors elles rapportent combien ces bagnoles !!! »

1	Recettes	2017	2018	2019*	2020**	2021**	2022	2023
1.1	Recettes parking Vieille-Ville	714'431	795'697	936'510	504'026	638'410	749'182	801'504
1.2	Recette abonnement parking Vieille-Ville	669'710	740'200	802'180	741'080	755'160	761'720	746'220
1.3	Recettes horodateurs et paiements dématérialisés	3'263'627	3'526'422	2'250'147	2'250'027	2'520'024	2'488'925	2'710'079
1.4	Recettes ventes carte à gratter	92'478	69'040	71'211	60'089	83'506	81'225	109'212
1.5	Recettes macarons	516'210	567'290	547'100	578'093	622'725	630'351	669'845
	Total recettes sans amendes	5'256'457	5'698'649	4'607'148	4'133'315	4'619'826	4'711'402	5'036'860
1.6	Recettes amendes	1'293'059	1'171'317	1'086'341	817'112	792'893	745'381	1'218'933
	Total Recettes	6'549'516	6'869'966	5'693'489	4'950'427	5'412'719	5'456'783	6'255'794
2	Dépenses							
2.1	Commission Loomis horodateurs	59'953	85'644	68'683	81'051	114'319	38'131	34'398
2.2	Commission SixPay Vieille-Ville	14'056	16'619	19'882	8'819	12'319	16'288	13'447
2.3	Entretien/Licence horodateurs Entretien parking Vieille-Ville	95'054	98'322	91'350	89'661	98'321	104'074	107'407
2.4	Frais eau Vieille-Ville	4'565	4'987	5'172	4'359	5'193	6'126	5'997
2.5	Electricité Vieille-Ville	21'680	24'017	24'339	24'843	30'971	57'461	129'229
2.6	Entretien bâtiment Vieille-Ville	24'593	25'678	31'027	26'348	27'689	22'752	27'819
2.7	TVA abonnement et tarif horaire parking Vieille-Ville	50'965	53'522	60'854	43'024	48'297	52'630	53'918
2.8	Charges EPT ASR	1'225'586	1'236'312	1'243'070	1'242'954	1'212'778	1'172'889	1'229'133
2.9	Loyer parking Cour-aux-marchandises							5'870
3	Frais non-chiffrés							
	Charges EPT et frais d'étude liés au stationnement du service de l'urbanisme et de la mobilité							
	Frais d'informations aux usagers et statistiques							
	Frais de marquage et entretien de la signalisation							
	Frais liés d'ASR (loyer, informatique, amortissement véhicules, etc.) qui sont répartis entre plusieurs communes							
	Amortissement des coûts de construction des places de stationnement							

* L'année 2019 a été marquée par la Fête des Vignerons qui a fortement impacté les recettes du stationnement en rendant de nombreuses places de parc inaccessibles pendant plusieurs mois et en rendant l'accès en voiture au centre-ville plus compliqué.

** Les années 2020 et 2021 ont été marquées par le COVID ce qui a limité les déplacements en voiture dû au confinement, généralisation du télétravail et fermeture de certains magasins et services.